

Un Paradis pour les randonneurs
SEJOUR A L'ILE DE LA REUNION en 21 jours
Du mercredi 06 novembre au mardi 26 novembre 2019
(dates à confirmer)
N° 2019-07



Le séjour est ouvert aux adhérents du Comité Départemental des Alpes-Maritimes inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2019 et assurance RC.
Nombre de participants : **7 minimum, 11 maximum** plus 2 accompagnateurs

DEPLACEMENTS :

Vol international au départ de MARSEILLE ou de PARIS
Mini Bus + voitures de location en fonction du nombre de personnes

AU PROGRAMME : (pour des randonneurs expérimentés) :

Randonnées de cirques en cirques, en aventures au travers de forêts tropicales, cols, torrents, cascades, îlets et paysages lunaires, au milieu d'un décor sauvage et varié :

- Le cirque de Mafate, le plus isolé des trois, aucune route n'y mène, de belles balades dépaysantes et authentiques, grâce à la rencontre avec les habitants des îlets
- Le cirque de Salazie est le plus arrosé et donc le plus verdoyant
- Le cirque de Cilaos, un monde bien différent des cirques de Mafate et de Salazie. Il est le plus peuplé des trois et forme le cœur battant de La Réunion.
- Et le renommé Piton de la Fournaise, volcan encore en activité.

Notre aventure se poursuivra depuis les sommets vers les côtes pittoresques de l'océan indien.

HEBERGEMENT

En gîtes, chambres d'hôtes et un refuge

COUT DU SEJOUR

2250 € pour 21 jours variable en fonction des vols avions, locations véhicules et du nombre de participants (supplément chambre simple à payer sur place, suivant disponibilité)
Primes d'assurance 51€ (facultatives mais fortement recommandées) lors de l'inscription, non comprises.

Le prix comprend :

Les vols internationaux A/R
L'hébergement en chambre double ou dortoirs
En demi-pension du dîner du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour de départ
Les visites
Les transferts sur l'île
L'encadrement par un animateur fédéral.

Le prix ne comprend pas :

Les repas de midi
Le supplément chambre individuelle à payer en sus sur place, suivant disponibilité
Les pourboires
Les dépenses personnelles
Les assurances individuelles facultatives (annulation, interruption, bagages) lors de l'inscription
Le pré acheminement jusqu'à l'aéroport de départ

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes auprès de la commission séjour, envoyer mail à :

martine.chech@gmail.com

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard le **15 janvier 2019**. S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Comité proposera aux pré inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte 1000 €.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (annexe 11).

PAIEMENTS

1^{er} acompte de 1000 € à la pré-inscription : date limite 15/01/2019.

2^{ème} acompte de 500 € avant le 05/03/2019

3^{ème} acompte de 300€ avant le 05/06/2019

Solde du séjour 450€ avant le 05/08/2019 par chèque à l'ordre du CDRP06 ou par carte bancaire (Gold, Visa Premier...).

Les instructions pour paiement CB vous seront communiquées par mail.

Primes d'assurance 51€ (facultatives) lors de l'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 06/04/2019 : retenue de l'acompte 1500€
- Annulation faite entre le 05/04/2019 et le 06/06/2019 : retenue de 1500€.
- Annulation faite entre le 05/06/2019 et le 06/08/2019 : retenue de 1800€.
- Annulation postérieure au 05/08/2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

(Les sommes retenues seront remboursées par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. Notice sur les assurances jointe (annexe 10)

DIVERS

Une réunion des participants pourra être organisée en septembre ou octobre 2019.

Conditions générales de vente (annexe 12 bis) consultable sur le site du CDRP06 (www.cdrp06.org).